CENTRE NATIONAL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

Charte du CFPTS
Pour l'égalité et la diversité
et contre les discriminations et le harcèlement

Introduction :

Les harcèlements, moraux, physiques, sexuels, les cybers harcèlements mais aussi les pratiques et conduites inappropriées, irrespectueuses ou discriminatoires, sont des sujets sensibles de plus en plus présents aujourd'hui. La parole s'est libérée et des actes ou propos « subis » et « tolérés » jusqu'à présent ne doivent plus perdurer.

Le CFPTS a le devoir d'agir afin d'accompagner au mieux les apprenants et les salariés dans cette lutte et d'aider les personnes concernées et les victimes directes et indirectes. Voilà pourquoi la Direction et l'ensemble du comité de direction souhaitent, au travers de cette charte, affirmer leur volonté sans faille de prévenir ses agissements et de lutter contre ces abus.

Pour cela, le CFPTS s'engage à informer et former les salariés et apprenants, à promouvoir les bons comportements, à mettre en place des règles et des moyens dédiés à cette action, notamment en créant une Cellule contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, et à sanctionner tout agissement déplacé.

Nous nous appuierons sur nos valeurs :

- **Le respect**. Le respect d'autrui dans son intégrité, le respect du règlement intérieur, et le civisme.
- **L'honnêteté.** Être transparent dans les propos et les intentions, dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit, savoir reconnaitre ses erreurs, favoriser l'objectivité des faits dans les échanges.
- **L'équité.** Garantir l'équité entre les individus dans le traitement et la plus grande justesse dans les décisions.
- **L'exemplarité.** Avoir un comportement cohérent avec les valeurs prônées, s'appliquer avec rigueur aux bonnes pratiques pour encourager les autres.
- **La confiance.** Accepter l'autre avec ses différences, écouter et respecter les individus, écouter son interlocuteur et entendre ses points de vue, favoriser le dialogue et les relations franches.

Nos règles communes, bonnes pratiques et recommandations :

- S'informer sur ces questions est essentiel pour prévenir les comportements inappropriés.
- Être tolérant passe par le respect de chacun.
- Prendre conscience que nos limites individuelles et celles des autres peuvent être différentes mais sont toutes également respectables.
- Prendre/avoir conscience de ses paroles et de ses actes.
- Parler, c'est le premier pas pour désamorcer une situation difficile.
- Avant d'interpréter ou de juger une situation, observer, analyser et parler.
- Le terme « harcèlement » ne doit être utilisé que s'il est avéré.
- Laisser faire, c'est cautionner ces propos ou agissements déplacés.
- En tant qu'apprenant, salarié, responsable, rester attentif, vigilant avec les collègues qui m'entourent.
- Si je suis victime, je ne reste pas sans voix et je recherche un soutien.

Le devoir d'alerte est le premier devoir face à une situation discriminatoire, inappropriée ou de harcèlement :

Je suis :

- témoin d'agissements ou de propos déplacés,
- victime d'agissements ou de propos déplacés,
- informé d'agissements ou de propos déplacés.

Je dois :

- en parler (avec un ami, un collègue, un pédagogue, au référent de formation, à un membre du CSE, à la direction),
- en parler aux personnes concernées,
- informer un membre de la cellule contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels du CFPTS.

Au CFPTS, vous pouvez en parler ou alerter :

- au sein de votre groupe ;
- auprès des formateurs, des référents, des coordinatrices pédagogiques ;
- auprès des personnes de la Cellule contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels du CFPTS.

Composition de la Cellule :

Fonction	Nom
Représentante du CSE	Maria Basch
Directrice des Formations	Béatrice Gouffier
Directeur Technique	Thierry Malvoisin
Responsable développement alternance	Bojana Momirovic
Salarié(e) volontaire	Céline Braconnier
Formateur référent	Alexis Quinet
Formateur référent	Karl-Ludwig Francisco